



COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL de la SEANCE Du CONSEIL MUNICIPAL du 03 avril 2008

PRESENTS :

MM. JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, DESCHAMPS Patrick, PELLISSIER Dominique, BASSET Georges, LABROUSSE Jean, MOLLARD Julie, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy, BARDET Olivier.

PROCURATION : Néant.

NOMINATION du SECRETAIRE de SEANCE :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales. **Monsieur Guy PERINET-MARQUET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**

PROPOSITION d'INSCRIPTION d'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE NON PREVUE à l'ORDRE du JOUR et EXAMEN :

Monsieur le Maire demande au Conseil d'accepter de débattre d'une question supplémentaire concernant un virement de crédit à la section d'investissement du budget primitif 2008.

Le Conseil accepte à l'unanimité et examine aussitôt cette question.

Il s'agit d'une somme de 12.000,00 € destinée à l'achat de terrains route des Varins qui est transférée du compte 2111 au compte 275 pour régularisation des écritures. Le Conseil, à l'unanimité, approuve le virement de crédit ci-dessus.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A l'ORDRE du JOUR de la SEANCE du 03 avril 2008

QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

1/ Constitution des Commissions

Monsieur le Maire présente au Conseil les différentes Commissions municipales et invite les membres à faire acte de candidature. Puis il est procédé au vote Commission par Commission. A l'unanimité, les Conseillers municipaux candidats ont été désignés pour siéger aux Commissions municipales.

2/ Election des représentants aux Syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire présente au Conseil les différents Syndicats intercommunaux et invite les membres du Conseil à faire acte de candidature. Puis il est procédé au vote Syndicat par Syndicat. A l'unanimité, les Conseillers municipaux candidats ont été désignés pour siéger aux Syndicats intercommunaux.

3/ Indemnités du Maire et des Adjointes

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe l'indemnité du Maire conformément aux textes en vigueur à :

- 100 % du plafond autorisé pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants ;
- Approuve le versement de la majoration de 50 % au titre des Communes touristiques ;

Fixe à 90 % du plafond autorisé pour les communes dont la population est comprise entre 1000 et 3499 habitants sans majoration l'indemnité versée aux adjoints.

4/ Délégations au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration, il est proposé à l'Assemblée municipale pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire une partie des compétences énumérées à l'article L 2122.22 du CGCT. Unanimité du Conseil.

5/ Autorisation au Maire de signer et de déposer le Permis de construire pour l'agrandissement de l'Ecole publique

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer et signer la demande de Permis de construire pour l'extension de l'Ecole primaire.

QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS au MAIRE : Néant.

QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.

QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des CONSEILLERS MUNICIPAUX : Néant.

COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

COMPTE-RENDU des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant.

Monsieur le Maire constatant l'ordre du jour épuisé, la séance publique est levée à 21 heures 00.

PROCES-VERBAL de SEANCE DRESSE le 14 avril 2008 par le SECRETAIRE ELU par ses PAIRS PRESENTS en l'ASSEMBLEE COMMUNALE du 03 avril 2008.

SIGNE : PERINET-MARQUET Guy, Secrétaire de séance



Vu pour être affiché le **30 AVR. 2008**

conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, Yann JACCAZ.

